

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 16**

Engagement n° 16 :

Expliquer l'écart net favorable de 19,5 M\$ lié aux ventes nettes des achats entre le montant autorisé 2012 et l'année de base 2012. Expliquer l'écart net favorable en gigawattheures (Demandé par la Régie)

Réponse à l'engagement n° 16 :

Le Distributeur présente au tableau E-16 l'écart net favorable de 19,5 M\$ pour 2012 entre l'année de base et l'année autorisée par catégories de consommateurs ainsi que les écarts de ventes en GWh.

Tableau E-16
Prévisions des ventes nettes des achats d'électricité
pour l'année 2012

Catégorie de consommateurs	(1)		(2)	(3)	(4) = (1) - (3)		(5) = (2) - (3)	(6)	Revenus nets des achats (M\$)
	Années civiles (1 ^{er} janv au 31 déc)		Revenus (M\$)			Ventes (GWh)		Écart année de base 2012 (R-3814-2012) vs Autorisé D-2012-024	
	Année de base (R-3814-2012)		Autorisé D-2012-024 (R-3776-2011)	Écart année de base 2012 (R-3814-2012) vs Autorisé D-2012-024		Écart année de base 2012 (R-3814-2012) vs Autorisé D-2012-024			
	Publiées	Normalisées		Publiées	Normalisées				
D et DM	4 340	4 449	4 449	(109)	1	130	(4)		
G et à forfait (T1, T2, T3)	1 003	1 023	1 008	(6)	14	136	10		
G-9	120	120	131	(11)	(11)	(106)	(8)		
M	2 048	2 057	2 077	(29)	(19)	(508)	(5)		
L	1 736	1 739	1 741	(5)	(2)	(474)	11		
H	1	1	1	-	-	1	-		
DT	170	176	163	7	13	57	12		
Éclairage public et sentinelle	56	56	52	4	4	21	4		
Contrats spéciaux	776	776	898	(122)	(122)	(842)	-		
	10 248	10 397	10 519	(271)	(122)	(1 585)	20		
LP						0			
LA marginal	3	3	-	3	3	73	-		
	3	3	-	3	3	73	-		
Réseaux autonomes - D et DM	15	15	15	-	-	(0)	-		
Réseaux autonomes - G et à forfait	8	8	10	(1)	(1)	(17)	(1)		
Réseaux autonomes - G-9	1	1	1	-	-	(1)	-		
Réseaux autonomes - M	5	5	4	1	1	18	1		
Réseaux autonomes - Écl. Public et senti.	-	-	-	-	-	-	-		
	30	30	30	-	-	0	-		
Total Ventes d'électricité du Distributeur	10 281	10 430	10 549	(267)	(119)	(1 513)	20		

(1) Ventes publiées de janvier à avril et prévues de mai à décembre.

(2) Ventes publiées normalisées de janvier à avril et prévues de mai à décembre.

(6) Écart des ventes normalisées présenté au tableau 3 de la pièce HQD-2 document 2.

Les écarts liés aux ventes nettes des achats des catégories D, G, G9, M et Éclairage s'expliquent essentiellement par leurs variations respectives de GWh.

Cependant, dans le cas spécifique du tarif L, l'écart de -474 GWh se traduit par un écart favorable de 11 M\$. Cet écart s'explique notamment par le fait que la décroissance observée dans le secteur des pâtes et papier (arrêts temporaires de production, fermetures et grèves) reflétée

dans l'année de base entraîne une détérioration du facteur d'utilisation de ces entreprises, créant ainsi une pression à la hausse sur les revenus unitaires, comparativement au dossier tarifaire où la prévision des revenus est basée sur une utilisation optimale de l'énergie par les clients au tarif L.

Dans le cas du tarif DT, l'écart favorable de 12 M\$ pour un écart de ventes normalisées de 57 GWh s'explique par le fait que le revenu unitaire marginal de ce tarif est fortement influencé par les aléas climatiques.